ZPIN 42
Lee Schlängerbësch / Goelle Weiher

PSP 2019
Zone verte intercommunale

PSP 2019
Zone verte intercommunale

PSZAE 2019
PROJET DE PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES»

LU0002007
Vallée supérieure de l'Aizette

Pontpierre

Breckepäsch

Steebrécken

Neiwiss

Zeyen + Baumann (aménagements urbanistes)

Echelle 1:2.500

P:\NOTS CC - REG_CA_ME_2020-28-ZONES - 20 12 2020 - ARCH 1 (ISO) A1 + 40 (mesure)

Légende: PAG

- Parcellaire
- Délimitation de la zone verte
- Bâtiments existants
- Bâtiments projetés / en réalisation

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 Zone d'habitation 1
- HAB-2 Zone d'habitation 2
- MIX-u Zone mixte urbaine
- MIX-v Zone mixte villageoise
- MIX-r Zone mixte rurale
- BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-1 Zone de bâtiments et d'équipements publics - type 1
- REC Zone de sport et de loisir
- ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2 Zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r Zone d'activités économiques régionale
- ECO-n Zone d'activités économiques nationale
- JAR Zone de jardins familiaux
- SPEC-RE Zone spéciale - Rue d'Esch
- SPEC-MK Zone spéciale - Minett-Kompost
- SPEC-S Zone spéciale - station-service
- SPEC-F Zone spéciale Foetz

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Ref. ID	Dénomination de la référence		
COS maxx.	CUS	max. min.	
CSS maxx.	DL	max. min.	

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (1)
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Zones superposées

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - AB Servitude "urbanisation - anti-bruit"
  - CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
  - EN Servitude "urbanisation - éléments naturels"
  - HT Servitude "urbanisation - haute tension"
  - IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - IP-1 Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - B Servitude "urbanisation - bois"
  - ZT Servitude "urbanisation - zone tampon"
  - ZH Servitude "urbanisation - zone humide"
  - CT Servitude "urbanisation - couloir transport"
- Couloir pour projets routiers
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N
- Zone de bruit ≥ 70dBA (9)
- CA-27 - constructions à conserver - petit patrimoine
- CA-24 → sur plan
- CA-08 Servitude "urbanisation - couloir transport"
- CA-03+06

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - Décharge pour déchets inertes (12)
  - Plans directeurs sectoriels (projet 2019) (12)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - déclarée (7)
  - Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (2)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones habitats" (3)
  - Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale" (3)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (4)
  - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (4)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (5)
  - Zone inondable - HQ100 (5)
  - Zone inondable - HQ extrême (5)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6)
- Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (7)
- Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) relevé non exhaustif) (7)
- Cimetière
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (8)
- Autoroute (8)
- Limite de la commune
- Conduites électriques aériennes (8)
- Réseau du SES (11)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie
Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016

(1) MDDI-Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

(2) MDDI-Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature
Zones proposées par le 3ème Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017 en vue d'un classement en tant que zones de protection d' intérêt national

(3) MDDI- Environnement, Zones Natura 2000, 2015

(4) Ministère de la Culture, Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - N°35 du 19 mai 2009, actualisé le 19.06.2019)

(5) Mémorial A N°35 de 2015 Règlement grand-ducal du 5 février 2015 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Alzette et de la Mark

(6) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
- Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures août 2013
- Les biotopes d'agglomération. Zoom+Baumann, 2011

(7) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et / ou l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, Oeko-Bureau, 2019

(8) Base de données Topo-Cartographique (BDLTC) - ACT, Luxlg, 2013

(9) Cartographie du Bruit, Ministère du Développement Durable de des Infrastructures, Administration de l'Environnement, 2016 (Route principale et Rail (LDEN)

(10) Règlement grand-ducal du 9 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan sectoriel "Décharges pour déchets inertes"

(11) SES, 2011

(12) Projet de règlement grand-ducal rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages », Projet de règlement grand-ducal rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « transports », Projet de règlement grand-ducal rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « zones d'activités économiques » (juillet 2019)

Commune de Mondercange

Plan d'aménagement général

vote du conseil communal (octobre 2020)

périmètre d'agglomération en vigueur

Modifié suivant:

- **les réclamations**
- **l'avis de la Commission d'Aménagement du 29 avril 2020, N° Réf. : 38C/020/2019**
- **l'avis du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du 27 février 2020, N° Réf. : 89112**

Steebrécken

ZEYEN BAUMANN
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

Plan N° 04
octobre 2020
échelle 1:2.500